



VOUS ET VOS MEDICAMENTS A L'HOPITAL

Chaque patient hospitalisé est concerné par la prise en charge des médicaments qui lui sont administrés.

Je vais être hospitalisé

Ce que je dois faire :

Avant mon hospitalisation je prévois :

d'apporter mes dernières ordonnances

Lors de mon hospitalisation :

- Je donne mes ordonnances avec mes traitements en cours à l'anesthésiste si je suis hospitalisé en chirurgie ou au médecin qui me suit dans le service de médecine.
- Je communique mon traitement habituel et tous les médicaments que je prends sans ordonnance (vitamines, compléments alimentaires, huiles essentielles...)
- J'indique le nom de mon médecin traitant
- Je signale si j'ai des allergies à certains médicaments
- Si mon hospitalisation n'est pas prévue, je demande à un de mes proches d'apporter mes ordonnances pour moi
- Si j'ai apporté des traitements, je les remets à l'infirmière de mon service qui les stockera à mon nom dans un endroit spécifique du poste de soins. Si ceux-ci ou certains de ceux-ci me sont de nouveaux prescrits lors de ma sortie, ils me seront rendus. Dans le cas contraire, ces médicaments ne me seront plus utiles.

Pendant mon hospitalisation :

- Le médecin adapte mon traitement à mon état de santé. Aussi mon traitement habituel est susceptible d'être modifié. Le nombre, la forme et la présentation peuvent être différents.
- Je n'hésite pas à poser des questions pour bien comprendre à quoi sont destinés les différents médicaments qui me sont donnés :
 - ✓ Pourquoi m'a-t-on prescrit ce médicament ?
 - ✓ Quelles sont les différences avec mon traitement habituel,
 - ✓ Quelles sont les effets et autres que ceux attendus ?
- Lorsque l'infirmière me donne mes médicaments
 - Je déclare mon identité (nom, prénom, date de naissance)
 - J'écoute les consignes pour prendre correctement mon traitement et je fais répéter si j'ai un doute
- Les médicaments que je dois prendre ont un étiquetage qui permet de les reconnaître et je les conserve tels quels. Si l'un d'entre eux n'est pas identifiable, je ne le prends pas et j'informe l'infirmière
 - ✓ Avant chaque prise je relis attentivement le nom du médicament à prendre et la dose
 - ✓ Avant chaque infection je redemande le nom du médicament et la dose du produit qui m'est prescrit.



- Si je n'ai pas pris les médicaments que m'a donnés l'infirmière, je dois le dire à l'infirmière ou au médecin qui s'occupe de moi
 - ✓ Je ne peux pas arriver à avaler un comprimé
 - ✓ Une solution buvable peut avoir mauvais goût

L'équipe médicale et pharmaceutique trouve une solution à mon problème

Si je ressens des démangeaisons, des difficultés à respirer, des rougeurs... après une prise ou une injection de médicament je n'hésite pas et j'appelle immédiatement l'infirmière

Tous les traitements dont je vais avoir besoin seront fournis par la pharmacie de la clinique et donnés par l'infirmière au cours de mon séjour. Toutefois certaines situations peuvent justifier le recours à mon traitement habituel, mes médicaments personnels pourront être utilisés, le temps que la pharmacie se les procure.

Lors de ma sortie :

Le médecin me remet une ordonnance de sortie, je la lis avant de quitter l'établissement

J'écoute les conseils donnés par les soignants sur mon nouveau traitement,

Leur mode d'utilisation, leur conservation, les effets attendus...

Je pose toutes les questions nécessaires :

Pourquoi mon nouveau traitement est-il différent de mon traitement habituel ?

Puis-je continuer mon traitement habituel, mes compléments ?

Après ma sortie :

Je suivrai le nouveau traitement mieux adapté à mon état de santé, je ne prendrai pas d'autre médicament sans avis médical

Si je prépare mon pilulier, je garde l'identification de mes médicaments jusqu'à leur prise.

Mon médecin traitant (ou mon pharmacien) pourra répondre à mes questions sur mon nouveau traitement

J'informerai mon médecin traitant si je ressens des effets indésirables.

Ce que je ne dois **JAMAIS** faire :

Je ne dois pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et donnés par l'infirmière : des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et entraîner de graves complications.

Je ne dois pas garder sous silence le fait que je n'ai pas pris tel ou tel médicament : Vous avez le droit de douter ou de refuser de prendre un médicament mais vous devez informer l'équipe de votre décision et en parler.

**Au cœur de votre clinique, des médecins, pharmaciens,
préparateurs en pharmacie, infirmières,
se mobilisent pour le bon usage des médicaments.**

